

Vers le marché primaire du travail

L'agence de placement temporaire mitschaffe.ch à Schaffhouse propose des emplois sur le marché primaire du travail à des personnes handicapées. Elle soutient tant la personne que les entreprises dans leur démarche. Thomas et Barbara Bräm dirigent l'agence. Thomas Bräm nous explique les avantages de son modèle.

Interview: Susanne Schanda – Photo: mitschaffe.ch

Votre agence de placement temporaire mitschaffe.ch existe depuis un peu plus d'une année.

Quel bilan tirez-vous?

Thomas Bräm: Je suis positivement surpris de cette première année. Nous avons placé entre 35 et 40 personnes. C'est bien plus que ce que nous avions prévu. Ce qui me fait le plus plaisir, c'est l'ouverture dont font preuve les entreprises vis-à-vis de l'idée d'engager une personne handicapée. C'est le bon moment pour un tel projet.

Qu'est-ce qui vous a motivé à créer cette agence de placement pour personnes handicapées?

Quand j'étais encore directeur d'une institution pour personnes avec handicap mental, il y avait toujours certaines d'entre elles qui voulaient travailler en dehors de l'institution, sur le marché primaire du travail. Nous développions alors pour elles des projets-pilotes. Ces projets ont montré que de tels emplois étaient positifs pour toutes les personnes impliquées. J'ai ensuite mené un sondage auprès de l'union des entreprises de Schaffhouse pour comprendre ce qui empêchait celle-ci à engager plus des personnes handicapées.

Quels ont été les résultats de votre sondage?

En premier lieu, les entrepreneurs ne savent pas comment se comporter avec les personnes handicapées. Deuxièmement, ils craignent d'avoir un surplus de travail administratif avec les indemnités journalières et l'AI. Troisièmement, ils se demandent ce qu'ils peuvent faire si cela ne fonctionne pas avec la personne engagée.

Comment avez-vous réussi à écarter ces craintes?

Simplement en ne faisant d'abord signer que des contrats d'une durée de six à douze mois, avec l'option de les prolonger. Et je soulage les entreprises de la charge administrative en m'occupant des contrats d'assurance des employés. Enfin, je vais au-devant des incertitudes des employeurs dans la manière de se comporter avec une personne handicapée en offrant des «paquets intégration».

A quoi ressemblent des «paquets intégration»?

Nous offrons à la personne handicapée et à l'entreprise 20 heures de conseil et de soutien gratuits au début de l'engagement: nous participons à l'entretien d'embauche, nous participons au stage ou à la journée de visite. Au besoin, nous sommes présents lors des premiers

jours de travail. Nous aidons aussi la personne à apprendre à faire le chemin du travail seule. Nous informons et sensibilisons enfin les employés. Grâce à ces mesures d'encadrement, le fossé entre les chercheurs d'emploi et les entreprises peut être comblé.

Les personnes handicapées sont donc engagées par vous?

Oui, nous possédons une licence de la Seco (ndlr: secrétariat d'Etat l'économie) en tant qu'agence de placement temporaire. Un peu



Les personnes sont d'abord placées pour un temps d'essai d'au moins six mois. Les contrats sont temporaires et renouvelables.

comme Adecco, mais en petit format. Nous concluons un contrat de travail avec la personne handicapée et lui versons le salaire convenu. Nous facturons ensuite ce montant à l'entreprise employant la personne, en ajoutant le montant de notre travail d'intermédiaire.



Thomas Bräm, fondateur de mitschaffe.ch.

Comment les contrats conclus pour une période déterminée sont-ils prolongés?

La plupart des premiers contrats sont reconduits une seconde fois pour une période plus longue. Nous avons reçu une autorisation exceptionnelle de la Seco par rapport à l'interdiction des contrats en chaîne. Les contrats avec les personnes handicapées peuvent être plus souvent renouvelés. Ainsi, quand une personne veut continuer à travailler dans le même hôtel et que cet hôtel le désire aussi, le contrat peut être renouvelé jusqu'à 10 fois. C'est aussi une chance pour la personne handicapée: elle peut après six mois mettre un terme à la collaboration, si le travail ne lui plaît plus et si elle désire essayer autre chose.

Comment financez-vous votre travail?

Je facture une marge à l'entreprise sur la base du salaire horaire de la personne placée par mes soins. Cela paie ma prestation. A cela s'ajoute le job-coaching que j'effectue durant le placement. Ma femme ou moi, nous nous rendons une fois par mois dans les entreprises et parlons avec les personnes concernées. Nous regardons si tout se passe bien. Ce travail est financé pour les deux premières années par une fondation. Leur aide s'arrête l'année prochaine. Nous devrons sans doute augmenter notre part sur le salaire horaire. J'estime que l'AI devrait ici participer. J'ai demandé à l'AI de Schaffhouse si elle était partante pour financer le paquet intégration. Ils m'ont répondu qu'une aide financière était uniquement possible si mon travail permettait une réduction de la rente AI.

Que signifie exactement ce concept «intégration au lieu de la rente» pour une personne mentalement handicapée travaillant sur le marché primaire du travail?

Est-ce qu'elle perd une partie de sa rente?

Jusqu'à aujourd'hui, la plupart des personnes que j'ai placées sont engagées à un taux inférieur à 50%. Leur revenu n'a pratiquement aucune incidence sur leur rente. Pour la plupart, mes clients bénéficient d'une rente complète et ont le droit de gagner une certaine somme d'argent en plus de leur rente. Ces gains supplémentaires peuvent avoir des conséquences sur les prestations complémentaires. Mais il s'agit tout de même de revenus générés. Et il s'agit d'un travail que la personne a choisi et non qui lui a été imposé par une institution.

Pourquoi selon-vous est-ce que les personnes mentalement handicapées doivent-elles être intégrées sur le marché premier du travail?

D'un côté les personnes avec un handicap mental entendent de nouvelles possibilités d'apprentissage. Pour beaucoup d'entre-elles, une place sur le marché primaire du travail les oblige à apprendre à faire seule le chemin pour aller au travail. Elles apprennent cela relativement vite; ce qui renforce la confiance qu'elles ont en elles. Elles s'identifient fortement avec l'entreprise. Elles sont fières de porter un t-shirt avec l'inscription «Staff» dessus ou la casquette de l'entreprise. De l'autre côté, je suis toujours impressionné de voir combien les travailleurs et travailleuses sans formation sociale parviennent à accompagner ces personnes au sein des entreprises. Et cela de façon naturelle et avec simplement du bon sens. ●

mitschaffe.ch en détail

Définition: mitschaffe.ch est une agence de placement temporaire pour personnes avec un handicap mental ou physique. Elle a été fondée en 2014 et est active dans le canton de Schaffhouse.

Objectifs: L'agence est dirigée par Thomas et Barbara Bräm de mitschaffe.ch. Ils placent des personnes handicapées dans des entreprises, s'occupent du travail administratif (versement des salaires, facturation avec les assurances sociales, établissement des contrats de travail) et offrent en plus une aide à l'intégration (paquet intégration).

Financement: En contrepartie de leurs prestations, ils perçoivent un montant fixe sur le salaire horaire de la personne placée. Ce montant couvre un tiers du budget. La fondation Jakob et Emma Windler (Stein am Rhein) finance les deux premières années leur travail de coaching, en versant un montant fixe par personne placée.

Personne: Thomas Bräm a suivi une formation commerciale et en socio-pédagogie. Il a été directeur de la fondation dihei-plus, créée par l'association insieme Cerebral de Schaffhouse.

Une autre initiative

L'association Connecta poursuit des objectifs similaires à ceux de mitschaffe.ch. Créée en 2014, Connecta est active en Suisse alémanique et offre des solutions pragmatiques et sur mesure aux entreprises pour leur faciliter l'engagement de personnes mentalement handicapées. Pour en savoir plus:

www.connecta-economy.ch (en allemand)